



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Collège A	
Michel GEOFFROY (Président de l'Université des Antilles)	Présent
Suzy DUFLO (Pr)	Présente
Laurence ROMANA (Pr)	Présente
Collège B	
Laura-Line CASSIN (MCF)	Présente
Sainte-Croix RAUZDUEL (MCF)	Présent
Elisabeth ODACRE (MCF)	Présente
BIATSS	
Christophe AUDEBERT	Présent
Bruno HARAL	Présent en visioconférence
Etudiants	
Allan COLONNETTE	Présent
James LARROUY	Présente DEROCHE Janice
Personnalités extérieures	
Laurence CORENTHIN	Présente
Gladys DEBS	Procuration à Madame ODACRE
Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre)	Présent en visioconférence
Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional)	Absente
Ivan VLASTELIC (Représentant de l'organisme de recherche IPGP-OVSG)	Présent en visioconférence
Membres de droit	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du Pôle de Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable Administrative et Financière du Pôle Guadeloupe/DGS Adjointe de l'université des Antilles)	Présente
Personnel du Pôle universitaire	
Elise MIGNOT (gestionnaire administrative)	Présente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe de l'université des Antilles ouvre la séance à 14h00.

Après vérification que le quorum est bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

Présents	13
Procurations	1
Absents	1
Total	15

Arrivée de Madame le Professeur Suzy Duflo après le vote du point A et B.

L'ordre du jour est établi comme suit :

- A- **Approbation du relevé de décisions du conseil de Pôle du mardi 13 juin 2023**
- B- **Affaires institutionnelles**
Conventions
- C- **Questions diverses**

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe enregistre la question diverse de Monsieur Audebert concernant les responsables administratives et financières du Pôle Guadeloupe. Elle enregistre la question de Madame Romana concernant une minute de silence pour le Professeur Sainton et sur les hommages.

La vice-présidente du pôle Guadeloupe accepte de faire la minute de silence.

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du 13 juin 2023

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le relevé de décisions du conseil de Pôle du 13 juin 2023.

Monsieur Audebert demande que l'indication « pour des raisons règlementaires » soit rajoutée sur le relevé de décisions du conseil de pôle du 13 juin 2023 pour sa prise de parole au point C concernant le bilan social polaire. Il demande que le Pôle fasse un bilan social pour des raisons règlementaires et si ce rajout entraînera la révision du document.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique qu'une réponse concernant le bilan social a été apportée lors du précédent conseil de pôle comme indiqué dans le relevé de décisions.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur l'approbation du relevé de décisions du précédent conseil de pôle du 13 juin 2023 en prenant en compte la demande de modification de Monsieur Audebert.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention (s)	0
	Contre	0

Le relevé de décisions du conseil de pôle du 13 juin 2023 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

B. Affaires institutionnelles

Conventions

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe laisse la parole à Madame Mignot pour la présentation des tableaux des conventions.

Monsieur Audebert demande que les intitulés des conventions figurent sur la convocation et non uniquement les libellés à l'exemple d'une page de garde. Il indique également qu'il y a un nombre important de conventions de régularisation et demande à ce que ce nombre soit réduit.

Madame D'Arbaud précise qu'il s'agit d'une convocation ; raison pour laquelle figurent les points de l'ordre de jour. Elle indique que l'ensemble des documents est envoyé une semaine avant la date du conseil de pôle afin de permettre aux membres de les lire.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique que la politique de vie étudiante soutenue, de campus dynamique et de composantes entrepreneuriales, donc d'actions destinées aux étudiants porte la contrainte de régularisations par le conseil de Pôle. De plus, ces conventions en régularisation sont souvent réalisées à titre gracieux ou suivant un budget déjà défini.

Monsieur Michel Geoffroy indique que les statuts ne prévoient pas de délégation de pouvoir aux vice-présidents de Pôle. Le conseil de Pôle a compétence pour traiter les affaires relatives au Pôle Guadeloupe. Ainsi, les conventions doivent passer en conseil de pôle quel que soit le montant. En ce sens, sauf si le conseil de pôle est convoqué chaque semaine, il est impossible de ne pas avoir des conventions en régularisation. Le nombre de conventions traitées est un indicateur de dynamisme du Pôle.

Madame Romana s'interroge sur le temps de traitement des conventions qu'elle trouve long.

Madame D'arbaud répond que le temps de traitement est augmenté car certaines conventions ne sont pas correctement rédigées ce qui nécessite un travail de correction supplémentaire.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique que les collègues font le maximum afin de traiter les conventions et qu'il ne s'agit pas de lenteur. Elle affirme qu'il y a au contraire, un vrai dynamisme au sein de l'établissement.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau des conventions.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	13
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	0
		13

Le tableau des conventions a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

C. Questions diverses

Monsieur Audebert pose une question concernant les responsables administratives et financières des composantes du Pôle Guadeloupe. Il affirme qu'il n'y a pas les mêmes responsables administratifs et financiers sur les quatre UFR du Pôle Guadeloupe et souhaite savoir pourquoi il n'y a pas eu de communication. Il indique par exemple que la responsable administrative et financière de la faculté Roger Toumson était en congé maternité.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique qu'il y a eu une communication concernant la mobilité des agents. En effet, les doyens étaient informés. Elle indique également que la responsable administrative et financière de la faculté Roger Toumson a le droit d'être en congé maternité.

Madame Cassin affirme qu'il n'y a eu aucun changement à la faculté Roger Toumson, qu'il s'agit toujours de la même responsable administrative et financière et qu'il y a bien une continuité administrative, qui n'a rien à voir avec le droit à être en congé de maternité.

Monsieur Audebert souhaite avoir un annuaire actualisé pour le Pôle Guadeloupe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que les changements sont notifiés sur les organigrammes.

Monsieur Michel Geoffroy indique qu'après 26 ans passés à l'université des Antilles, il n'a jamais vu d'annuaire des personnels du Pôle Guadeloupe alors qu'il y a eu beaucoup de vice-présidents de pôle et de responsables administratifs et financiers du Pôle Guadeloupe.

Monsieur Audebert répond s'inscrire en faux.

Madame Romana souhaite également avoir un annuaire du Pôle Guadeloupe car elle ne sait pas à qui adresser ses demandes du fait selon elle, d'un important turnover.

Madame Cassin indique que des adresses génériques sont mises en place et de plus en plus étendues afin de faciliter les échanges, en dépit d'éventuels changements de personne.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe ajoute que le principal interlocuteur reste le responsable administratif et financier de la composante.

Concernant l'hommage au professeur Sinton, elle indique qu'il était rattaché au Pôle Martinique et en ce sens, qu'il faut prendre l'attache du Pôle Martinique.

Madame Romana demande aux représentants de la présidence de se prononcer sur l'hommage.

Madame Cassin indique qu'il n'y aura pas d'hommage de l'établissement comme il n'y a pas eu d'hommage de l'université à l'attention d'autres personnalités universitaires marquantes décédées durant leur retraite, tels que les anciens présidents de l'université, Roland Thesauros, Charles Julius, Jean-Claude William et bien d'autres encore. Elle ajoute que comme pour ces collègues, les laboratoires et UFR de rattachement ont toute latitude pour organiser les hommages qu'ils pourraient souhaiter.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe remercie chaque élu de sa présence et lève la séance à 14h30.